



Distr. générale
28 juillet 2015
Français
Original : anglais



**Troisième Conférence internationale
sur le financement du développement**

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du document final de la Conférence

**Lettre datée du 27 juillet 2015, adressée au Secrétaire
général de la Conférence des Nations Unies
sur le financement du développement par le Représentant
permanent du Canada auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration finale du Canada à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement (Addis-Abeba) (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'inclure dans le rapport final de la Conférence.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Guillermo E. **Rishchynski**



**Annexe à la lettre datée du 27 juillet 2015 adressée
au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies
sur le financement du développement par le Représentant
permanent du Canada auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, à vous-même et au peuple éthiopien, les félicitations de ma délégation pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Nous tenons aussi à adresser nos remerciements les plus sincères aux cofacilitateurs, les Ambassadeurs Pedersen de la Norvège et Talbot du Guyana, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour nous faire parvenir à un consensus.

Ma délégation souhaite encore exprimer à nos partenaires sa reconnaissance pour l'esprit de coopération et la souplesse qui nous ont permis de conclure le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre dans lequel inscrire la mobilisation de ressources de toutes provenances au service de l'instauration d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Il nous donnera les moyens d'exécuter le programme de développement pour l'après-2015 et d'atteindre les objectifs de développement durable. Les mesures envisagées par le Programme d'action d'Addis-Abeba offrent la possibilité de changer la vie de milliards de personnes et de nous apporter l'avenir que nous voulons.

Il est inévitable cependant que, dans un document de cette nature, la formulation de certains passages n'ait pas toute la précision souhaitable.

C'est ainsi qu'au sujet du paragraphe 117, le Canada tient à souligner le caractère d'idéal de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que le Gouvernement du Canada appuie, dans le cadre de la Constitution et des lois du Canada. Bien que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ne soit pas juridiquement contraignante, ne reflète pas le droit international coutumier et ne modifie pas la législation canadienne, par notre approbation nous avons réaffirmé notre engagement à continuer de travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour créer un Canada meilleur.

Pour conclure, je vous félicite encore, Monsieur le Président, et avec vous les cofacilitateurs et toutes les délégations présentes qui ont contribué à ce résultat historique. Je tiens aussi à remercier le peuple éthiopien pour la chaleureuse hospitalité avec laquelle il nous a si généreusement reçus.